

ACCORD D'INTERESSEMENT

Ne pas se tromper d'adversaire

L'UNSA a fait le choix de signer l'accord d'intéressement 2013-2015, les autres organisations syndicales ont fait le choix inverse. Chacun prend ses responsabilités. A cette occasion, il ne faut pas se tromper d'adversaire mais travailler dans l'intérêt général.

QUI SE PLAINDRAIT DE L'ABSENCE D'UN ACCORD D'INTERESSEMENT ?

Dans un groupe où nombre d'établissements n'ont pas ou n'ont qu'un maigre intéressement, où lorsque cet intéressement est convenable les établissements renégocient les accords à la baisse, où les maisons-mères attendent des efforts substantiels de réduction de coûts de leur organe central, qui d'autre que les salariés de l'organe central aurait crié au scandale de voir cet avantage supprimé ?

Quel beau jeu aurait eu la Direction de montrer à ses maisons mères qu'une nouvelle source d'économie avait été trouvée, démontrant une fois de plus la solidarité de BPCE avec les établissements qui ont tant de difficultés à atteindre leurs objectifs dans un contexte économique de plus en plus tendu.

Dans un contexte où la presse comme le personnel politique désignent les banquiers comme premiers responsables de la crise mais continuant à engranger bénéfices, salaires, bonus et primes en tout genre, quel risque d'image courrait la Direction si la suppression de l'intéressement des salariés de l'organe central venait à être connue ? Le risque d'être applaudie peut-être.

Un risque d'image pour un recruteur de jeunes talents... qui ne remplace que 2 départs sur 3 ? Un risque finalement bien limité lui aussi.

Il est important de le rappeler : sans nouvel accord il n'y a pas d'intéressement, l'accord précédent n'est pas maintenu.

Finalement les salariés de BPCE auraient été les seuls à se plaindre de l'absence d'accord.

AGIR POUR CONSTRUIRE

Lorsque l'UNSA s'installe à une table de négociation, c'est pour construire.

Ce n'est pas le cas de tous. Chacun doit assumer ses choix et sa stratégie.

Mais il aurait été plus courageux de la part de cette « intersyndicale » de présenter aux salariés sa position avant la date limite fixée par l'employeur en fonction de la réglementation (un accord d'intéressement doit impérativement être signé avant la fin juin pour être valable), d'expliquer aux collègues pourquoi elle ne voulait pas signer et ainsi les priver d'intéressement en 2014.

NEGOCIER DANS L'INTERET GENERAL

L'UNSA aurait signé l'accord d'intéressement au prix d'une trahison et d'une vile récompense. C'est ce qu'écrit « l'intersyndicale » dont un des syndicats, qui se veut chrétien, sait très bien ce que veut dire « une signature à trente deniers ». De quelle récompense parle-t-on ?

La seule récompense obtenue par l'UNSA est d'avoir préservé l'intérêt général.

DE QUELLE INTERSYNDICALE PARLONS-NOUS ?

Lorsque l'on a la prétention de faire l'unité syndicale il faut faire en sorte que toutes les organisations syndicales y participent. La force d'une intersyndicale est de rassembler l'ensemble des syndicats présents dans l'entreprise.

L'UNSA n'a même pas été invitée.

Cette « intersyndicale » s'est construite sur un mot d'ordre : exclure l'UNSA. Mais pourquoi tant de haine ?

Il ne faut pas se tromper d'adversaire !

ON NE VOUS DIT PAS TOUT

La comparaison avec l'évolution de la part variable de notre président du directoire est une bonne idée mais encore faut-il prendre les bons chiffres pour le faire. En effet, la part variable du président du directoire est réglementairement soumise à un versement partiel (60 % à 70 %) différé sur trois ans ; ce qui fausse certaines comparaisons. Il est donc préférable de prendre en compte le montant réellement attribué pour comparer avec l'enveloppe d'intéressement perçue par les salariés au titre de la même année.

A chacun d'apprécier les chiffres et leur évolution :

	au titre de 2010 en 2011	au titre de 2011 en 2012	au titre de 2012 en 2013
Intéressement global distribué* <i>dont intéressement supplémentaire</i>	10 210 114 € 193 000 €	9 823 944 € 760 000 €	6 766 704 €
<i>évolution base 100</i>	<i>100</i>	<i>96</i>	<i>66</i>
part variable moyenne*	6 088 €	5 810 €	3 900 €
salaire + part variable (<i>attribuée</i>) du président du directoire**	1 606 000 €	1 089 336 €	1 117 825 €
<i>évolution base 100</i>	<i>100</i>	<i>68</i>	<i>70</i>

* source : NATIXIS INTEREPARGNE

**source : AMF documents de référence 2010, 2011 et 2012

Cette vérité des chiffres rétablie, il n'en demeure pas moins une seconde : les deux poids deux mesures entre le personnel et les dirigeants pour le déclenchement des mêmes critères (100 % de l'objectif donnent 100 % du critère pour la part variable des dirigeants et 100 % de l'objectif ne donnent que 60 % du critère pour l'intéressement des salariés).

NB : il est important de rappeler qu'un intéressement supplémentaire a été versé en 2011 et en 2012. Seule l'action de l'UNSA a permis de convaincre la direction d'opérer ces versements au bénéfice de tous les salariés.

BONNES VACANCES

Le bureau UNSA BPCE